



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/18669
3 février 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

1. A la 96e séance plénière de sa quarante et unième session, le 4 décembre 1986, l'Assemblée générale a adopté la résolution 41/93, intitulée "Armement nucléaire d'Israël" 1/.

2. Aux paragraphes 2 et 3 de cette résolution, l'Assemblée générale :

"2. Prie une fois encore le Conseil de sécurité de prendre d'urgence des mesures efficaces pour faire en sorte qu'Israël se conforme à la résolution 487 (1981) du Conseil et soumette toutes ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique;

3. Demande à nouveau au Conseil de sécurité d'enquêter sur les activités nucléaires d'Israël et sur la collaboration d'autres Etats, parties et institutions dans le domaine nucléaire;"

Note

1/ Non reproduite dans le présent document; pour le texte intégral, voir A/RES/41/93.

